

Initiatives ministérielles

Je crois que tout cela met en lumière le fait que ce sont les femmes qui sont et qui ont été le plus durement touchées par les conséquences d'un divorce. Je voudrais citer à l'appui la statistique suivante. D'après une étude publiée par Statistique Canada l'an dernier, les hommes qui versaient une pension alimentaire à leur ex-femme et à leurs enfants gagnaient plus que le double du revenu de la femme à qui ils envoyaient l'argent. Je crois que cela montre clairement que ce sont généralement les femmes qui ont la charge d'enfants qui souffrent le plus des conséquences d'un divorce.

En appuyant le projet de loi C-79, nous faisons savoir que nous voulons que les pratiques de perception soient simplifiées pour que les ordonnances alimentaires soient effectivement exécutées. Il conviendrait de ne pas perdre de vue, quand on voit la pauvreté qui est le lot de nombre de ces personnes, la misère que causent les mesures économiques du gouvernement.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je reviendrai à quelques thèmes déjà abordés par mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Nous appuyons le principe du projet de loi C-79, mais l'image du pansement adhésif utilisé pour traiter une maladie grave s'appliquerait très bien à la situation. J'ai parcouru rapidement le projet de loi et toute personne de bonne volonté pourrait difficilement y trouver matière à redire.

Mais le gouvernement ne saisit pas. Comme dans bien d'autres domaines, il ne comprend pas la gravité des problèmes des mères séparées ou divorcées et de leurs enfants. Le projet de loi comporte des éléments positifs, mais si c'est ce que le gouvernement peut offrir de mieux après huit ans de pouvoir et à la veille d'être renvoyé dans l'opposition, je me demande pourquoi il ne l'a pas présenté il y a des années. Quel prix a-t-il fallu payer pour obtenir cette petite victoire? Combien de mères célibataires ont perdu un emploi au sein du gouvernement fédéral, d'une société d'État ou dans le secteur privé pour permettre à quelques milliers de Canadiens de Westmount, de Forest Hill Village ou d'autres quartiers semblables de mieux vivre qu'il y a huit ans? Mais je crois savoir qu'il y a des gens dans ces quartiers qui ne vivent pas si bien que cela non plus.

• (1450)

Nous avons appris qu'il nous faut un gouvernement qui s'efforce de représenter tous les Canadiens, pas seulement les quelques milliers de bien nantis de quelques villes. C'est pourquoi le gouvernement actuel aura sa leçon—ce qui ne l'étonnera pas, je crois—lorsque les Canadiens iront voter lors des prochaines élections.

Mais je reviens au projet de loi. Comme il a déjà été dit, la majorité des pensions alimentaires destinées aux enfants sont en retard au Canada. Après un divorce, la plupart des familles dirigées par une femme vivent dans la pauvreté, mais ce serait le cas même si tous les paiements étaient faits à temps parce que les montants prévus dans les ordonnances sont ridiculement bas.

Il faut sensibiliser nos juges à la situation. Au moins dans ma province, ils s'améliorent, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire. Je suis convaincu qu'il faut les sensibiliser dans d'autres collectivités aussi. Un ami qui a récemment divorcé m'a dit que dans la région d'Ottawa-Hull, il fallait leur enseigner ce qui constituait un paiement suffisant pour une femme et des enfants.

Sans ces paiements prévus dans des ordonnances de divorce ou de séparation, 75 p. 100 des ménages composés d'une femme et d'enfants se retrouvent dans la pauvreté. Je crois que quelqu'un a dit tout à l'heure que le gouvernement de l'Ontario s'occupait maintenant de la perception des pensions alimentaires dont le versement accuse en ce moment des retards dans 75 p. 100 des cas. Mon collègue d'Ottawa-Sud et, je crois, mon collègue de Cap-Breton, ont parlé de Miriam Grassby. Je ne m'attarderai donc pas là-dessus.

Trop de juges, dans notre pays, ne semblent pas se rendre compte que les femmes ont beaucoup d'obstacles à surmonter avant de se suffire à elles-mêmes financièrement. La femme dans cette situation est généralement dans la quarantaine. Il se peut qu'elle n'ait pas de compétences reconnues sur le marché du travail, à part les tâches de ménagère, et qu'elle n'ait ni expérience ni moyen d'en acquérir. Comme elle a la garde de ses enfants, elle n'a pas la liberté qu'il faut pour faire de longs trajets, travailler de longues journées ou étudier le soir.

Venons-en à la question de l'impôt sur le revenu. Encore une fois, on me dit qu'il n'est pas possible, grâce ce projet de loi, de modifier les dispositions relatives à la pension alimentaire des enfants dans la Loi de l'impôt sur